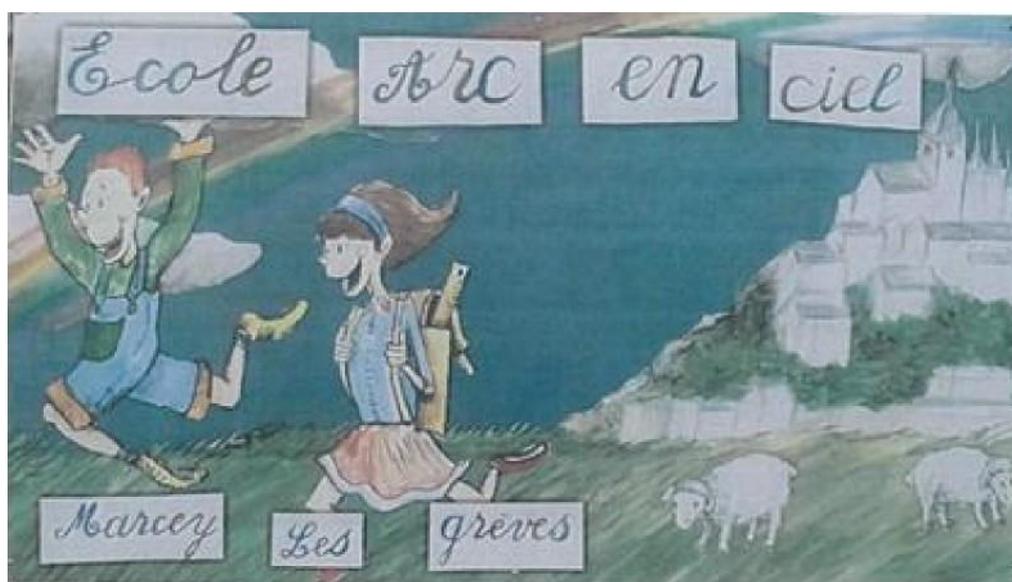


# Marcey-Les-Grèves



Projet garderie  
et Temps d'Activités Périscolaires  
2025/2026



# SOMMAIRE

	<b>DECLARATIONS DRAJES</b>	<b>3</b>
<b>I</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>II</b>	<b>AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT</b>	<b>7</b>
	. <b>Le contexte</b>	<b>7</b>
	. <b>La place de l'enfant</b>	<b>7</b>
	. <b>Objectifs</b>	<b>8</b>
	. <b>Caractéristiques des enfants accueillis</b>	<b>8</b>
	. <b>L'accueil des enfants en situation de handicap</b>	<b>9</b>
	. <b>Période d'encadrement</b>	<b>10</b>
<b>III</b>	<b>LES INTENTIONS EDUCATIVES</b>	<b>11</b>
<b>IV</b>	<b>LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES</b>	<b>12</b>
<b>V</b>	<b>PRESENTATION DES STRUCTURES ET DES LIEUX</b>	<b>14</b>
<b>VI</b>	<b>LES DIFFERENTS TEMPS D'INTERVENTION</b>	<b>19</b>
	. <b>Organisation d'une journée scolaire</b>	<b>19</b>
	. <b>La garderie</b>	<b>20</b>
	. <b>L'étude</b>	<b>21</b>
	. <b>Les tarifs</b>	<b>22</b>
	. <b>Le personnel</b>	<b>23</b>
	. <b>Les TAP</b>	<b>24</b>
	. <b>Le personnel</b>	<b>25</b>
	. <b>en cas d'accident</b>	<b>26</b>
<b>VII</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>26</b>
	<b>Plans des structures de Marcey-Les-Grèves</b>	<b>27</b>
	<b>Avis de la sous-commission départementale de sécurité</b>	<b>36</b>
	<b>Assurances</b>	<b>42</b>
	<b>Les programmes des TAP</b>	<b>44</b>

# Déclarations DRAJES



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Manche

Académie de Normandie - D.S.D.E.N de la Manche

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Manche (S.D.J.E.S)

5 Bis Rue des Prés BP 442

50002 SAINT-LÔ

Tél. : 02 50 28 71 38 - Mèl : [sdjes-50-accueil@ac-normandie.fr](mailto:sdjes-50-accueil@ac-normandie.fr)

Affaire suivie par Ophélie COLLETTE

Tél. : 02 50 28 71 38

## Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0500085AP000125-E01 d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de six ans

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

### Organisateur

Dénomination : MAIRIE MARCEY LES GREVES

Code : 050ORG0085

Adresse : RUE DES ECOLES  
50300 - MARCEY LES GREVES

Période Du 01/09/2025 au 03/07/2026

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi		
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
		X			X						X			X			X

PEDT: Oui  Non

### Effectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total =60

Moins de 6 ans =60

6 à 13 ans = 0

14 à 17 ans = 0

### Effectif prévisionnel de l'équipe d'encadrement

Total = 0

Diplômés =0

Stagiaires = 0

Non qualifiés = 0

### Implantation

Accueil périscolaire TAP

2 rue des écoles Ecole publique Arc  
en Ciel

50300 MARCEY-LES-GREVES

Fait le 21/07/2025 à SAINT-LÔ

Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche  
Par délégué, Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
Jean-Philippe CHAPELLE

Le chef de service du S.D.J.E.S

**Académie de Normandie - D.S.D.E.N de la Manche**

**Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Manche (S.D.J.E.S)**

5 Bis Rue des Prés BP 442

50002 SAINT-LÔ

Tél. : 02 50 28 71 38 - Mèl : sdjes-50-accueil@ac-normandie.fr

Affaire suivie par Ophélie COLLETTE

Tél. : 02 50 28 71 38

## Récépissé de déclaration n° 0500085AP000225-E01 d'un Accueil périscolaire

*Ce récépissé atteste que l'organisateur a effectué la déclaration mentionnée aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue par l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles. Il ne préjuge en rien de la conformité de cet accueil avec la réglementation.*

**Date de dépôt de la fiche complémentaire** 21/07/2025

### Organisateur

Dénomination : **MAIRIE MARCEY LES GREVES**

Code : **050ORG0085**

Adresse : **RUE DES ECOLES  
50300 - MARCEY LES GREVES**

**Période** Du **01/09/2025** au **03/07/2026**

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi		
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
					X									X			

**PEDT:** Oui  Non

**Plan mercredi :** Oui  Non

**Effectif prévisionnel de l'équipe d'encadrement** (maximum, pour un jour)

Total = 90                      Moins de 6 ans = 0                      6 à 13 ans = 90                      14 à 17 ans = 0

**Effectif prévisionnel de l'équipe d'encadrement**

Total = 0                      Diplômés = 0                      Stagiaires = 0                      Non qualifiés = 0

### Implantation

Accueil périscolaire TAP

2 rue des écoles

50300 MARCEY-LES-GREVES

Fait le 21/07/2025 à SAINT-LÔ

Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche

Par délégation, Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Jean-Philippe CHAPELLE

Le chef de service du S.D.J.E.S

## I Introduction

Marcey-les-Grèves est une commune française, située dans le département de la Manche en région Normandie, peuplée d'environ 1300 habitants.

La commune est à l'ouest de l'Avranchin, au nord de l'estuaire de la Sée, au fond de la baie du mont Saint-Michel. Son bourg est à 3,5 km au nord-ouest d'Avranches.



La commune de Marcey-Les-Grèves comporte environ 1300 habitants appelés marcéens et marcéenes.

### **La vie associative :**

- Comité des fêtes
- Association Familiale et Culturelle
- Anciens Combattants
- Société des courses Avranches
- Kdanserock
- Les Pieds au Plancher
- Ecole de Musique
- Football Club Marcey-Les-Grèves
- Rugby Club St Martin

### **Les services municipaux en lien direct avec l'alsh :**

La garderie périscolaire : Le matin de : 7 h 30 à 8 h 30 et l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30.

### **Les commerces, services et l'artisanat :**

- Pole Médical
- Miam etc (restaurant)
- Le bowling de la Baie
- L'Eden de Leti (fleuriste)
- Cabinet d'ostéopathie Festiv'express (location vaisselle)
- Le Boucher (extincteurs)

L'Appontement (bar restaurant)  
Ambulance Leblatier  
Sarl Desclos (pneu service piece)  
Sandrine Couture  
Lenoble Carrelage  
Mystair d'Anna  
Sarl La Ramade  
Electric Habitat  
Lemaitre (Terrassement)  
Lepeltier Claude (pompes funèbres)  
Loisel (cheminées)  
Lourdais Plâtrier  
Mellot (fruits et légumes)  
Taxi Daniel (transport médical)  
Nicolle Willy (peintre)  
Probat  
La foire aux tissus  
Boucherie Leroux (boucherie charcuterie traiteur)  
Doublet électricité  
Sarl Asselot Carrosserie  
Sarl La Ramade  
Belletoile (menuiserie, pvc, stores, fermetures)  
Baillard Christian (produits laitiers)  
Courtois (plombier) Dubreuil Isabelle (coiffeur à domicile)

**Equipement sportif :**

Salle communale, stade de football et city stade

**L'école (2025/2026) :**

L'école Maternelle et Primaire "l'Arc-en-Ciel" accueille au total : **152 enfants**

Répartis en :

- 5 enfants en Toute Petite Section
- 16 enfants en Petite Section
- 17 enfants en Moyenne Section
- 18 enfants en Grande Section
- 17 enfants en Cours Préparatoire
- 21 enfants en Cours Elémentaire 1ère année
- 14 enfants en Cours Elémentaire 2ème année
- 20 enfants en Cours Moyen 1ère année
- 24 enfants en Cours Moyen 2ème année

## **I – Aménagement du temps de l'enfant.**

### **Le contexte.**

Suite à un nombre important d'enfants sur le temps périscolaire, la commune, avec l'accord du directeur de l'école de Marcey les grèves mets en place chaque année des temps d'accueil fractionnés sur la journée.

Madame ROUSSEL Elise, Maire de Marcey-Les-Grèves propose les services des animateurs de l'ACM de la Sée ainsi que d'agents communaux intervenant dans le cadre scolaire.

Mr Mathias Restout, référent PEDT et directeur de structure en poste aura pour fonction de mettre en place ces temps d'accueil et de les encadrer avec ses collègues.

Afin d'alléger les journées d'enseignement, la réforme des rythmes scolaires (décret n°2013- 77 du 24 janvier 2013) prévoit la mise en place d'une semaine scolaire sur 9 demi-journées. Le nombre d'heures dédié à l'enseignement reste de 24 heures par semaine. Elles seront réparties sur 5 jours du lundi au vendredi à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée. Pour permettre cette nouvelle organisation les communes mettront en place 3h par semaine de Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

La commune de Marcey-Les-Grèves applique la réforme depuis la rentrée de 2014/2015.

Pour les maternelles, les TAP se dérouleront le lundi, mardi et jeudi, vendredi de 15h40 à 16h25 (soit 4 créneaux de 45 minutes).

Pour les élémentaires, les TAP se dérouleront le mardi vendredi de 15h à 16h30 (soit 2 créneaux de 1h30).

Les activités seront encadrées par les agents du périscolaire municipaux, les ATSEM secondés par des animateurs extérieurs, des bénévoles et des intervenants spécialisés.

Des activités éducatives variées seront proposées aux enfants à caractère culturel, sportif, artistique, scientifique, environnement...

### **La place de l'enfant**

**L'enfant est placé au centre** du dispositif qu'est l'accueil périscolaire. Il s'agit de permettre à l'Enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. S'exprimer s'entend au sens de : agir, ressentir, dire.

L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

. D'agir sur le monde qui l'entoure

L'animateur encadre une activité danse décomposée en 6 séances de découverte avec pour objectif un spectacle de fin d'année. L'animateur veillera à véhiculer les valeurs du groupe tout en faisant réfléchir l'enfant à la notion d'engagement pour soi et pour les autres.

. De s'exprimer, donner son avis

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permettent de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.

. De prendre des initiatives

L'animateur veillera à ce que l'enfant puisse mettre en place une activité qu'il pratique au

quotidien et ainsi la faire partager à ses camarades (musique, sport, cirque...)

. De faire des choses seul avec une certaine responsabilité

L'animateur veillera à ce que les enfants, assure le débarrassage des tables, ainsi que l'installation de ces dernières. L'animateur veillera également à ce que l'enfant commence ses devoirs en s'organisant au mieux avant l'arrivée de ses parents. Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre seul en respectant les consignes de sécurité.

## Objectifs

Qu'il soit social ou éducatif, Il faut permettre à chaque enfant de trouver les conditions nécessaires pour développer son autonomie, son équilibre personnel, sa capacité de s'insérer dans un environnement social, culturel et civique.

Pour se faire, il faut laisser place à la création, au jeu et à la communication.

Les activités proposées qu'elles soient culturelles, sportives ou artistiques doivent être présentées dans une approche différente et plus concrète afin d'élargir et de diversifier les connaissances du jeune.

Elles sont adaptées aux capacités réelles des enfants et favorisent ainsi l'acquisition d'habiletés nouvelles.

Les actions menées doivent être abordées de façon ludique. Elles restent dans le domaine de la découverte et de l'initiation. On insiste sur le fait qu'elles doivent être des actions de qualité qui sont complémentaires à l'enseignement donné.

## Les caractéristiques des enfants.

BESOINS ENFANTS	BESOINS PHYSIQUES	BESOINS AFFECTIFS	BESOINS PSYCHOLOGIQUES	ACTIVITÉS
<b>3/5 ANS</b>	Bien se reposer (nuit +sieste) Bien se nourrir (4 repas importants) Bonne hygiène (être propre et au chaud)	Câlin... Sécurité Maman Amour	Âge du « non » et du « je » Besoin de cadre Observateur, curieux et inconscient du danger Être à l'écoute	Activités courtes (30min maxi) : peinture, <a href="#">modelage</a> , dessins, cuisine, histoires, petits jeux courts, <a href="#">activités manuelles simples</a> .
<b>6/8 ANS</b>	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu)	Affection Sécurité Être consolé Confiance Amour	Curieux et naïf Besoin d'explications Besoin de responsabilité	Jeux de mémoire, jeux sportifs, <a href="#">cuisine</a> , activités manuelles pas trop longues (45min maxi), activités artistiques ( <a href="#">modelage</a> ...).
<b>9/11 ANS</b>	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu)	Attention Autonomie (prémice) Pudeur Amour	Veut être grand Autonomie et responsabilité Conflit et rébellion Besoin de dialogue	Jeux de piste, chasses au trésor, <a href="#">grands jeux</a> (30min à 1h), jeux sportifs, <a href="#">jeux de ballon</a> , jeux de réflexion, activités manuelles.
<b>12/14 ANS</b>	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu)	Autonomie Premiers amours Recherche d'identité Amour	S'affirmer Regard des autres, maturité Autonomie Actes et opinions	Jeux physiques et intellectuels, <a href="#">grands jeux</a> (1h à 1 journée), jeux de rôle, jeux d'imagination, <a href="#">jeux de mots</a> , activités manuelles plus élaborées.

## **L'accueil d'enfants en situation de handicap**

### **Rappel de la réglementation :**

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer ».

l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

> le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)

> le principe de traitement devant le service public,

> l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006.

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

### **Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :**

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

*Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir :*

*Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître ;*

*Développer ses capacités physiques et artistiques ;*

*Être incité à ajuster et à diversifier ses actions ;*

*Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées ;*

*Eprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe.*

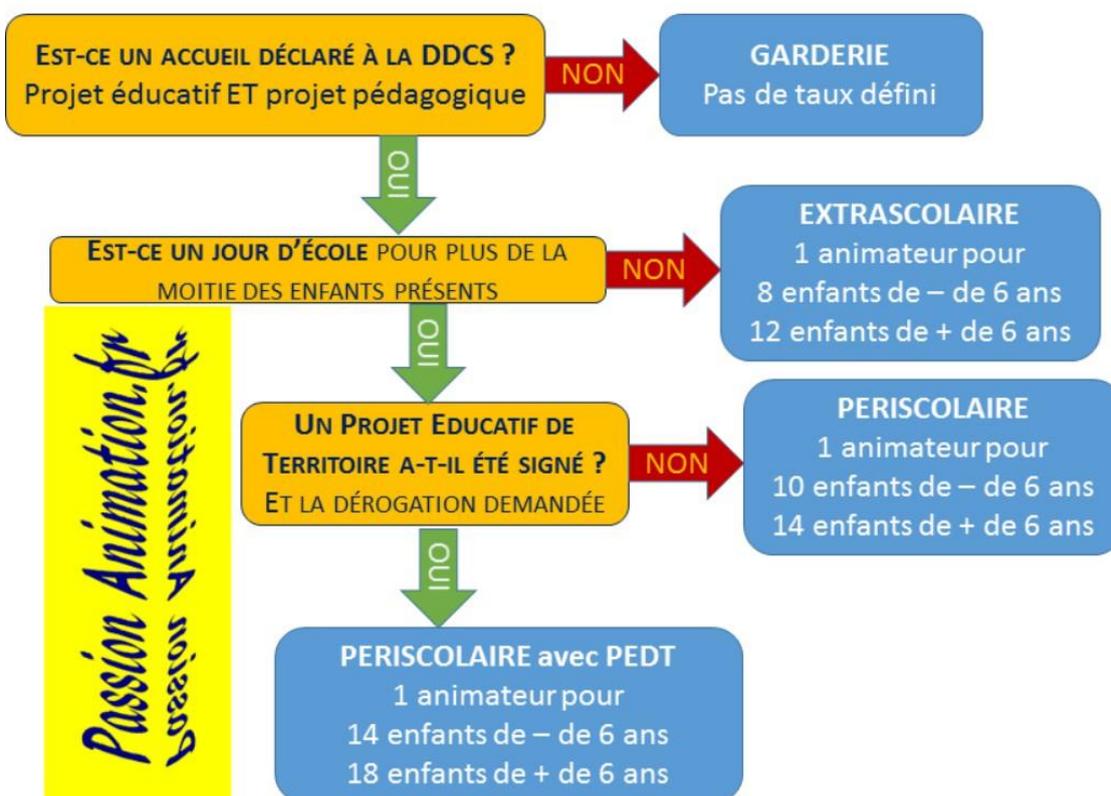
## Période et taux d'encadrement

L'accueil périscolaire débutera le 1 Septembre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026.

Il a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine.

En ce qui concerne l'aide aux leçons, celle-ci ne commencera qu'à partir du 4 septembre 2025.

## LES TAUX D'ENCADREMENT EN ACM



## II Les intentions éducatives

### **Projet éducatif Mairie de MARCEY-LES-GREVES.**

- . Favoriser la socialisation en permettant aux enfants de se réunir au travers d'activités socioculturelles et sportives.
  
- . Favoriser l'épanouissement et la responsabilité individuelle du jeune et celle du groupe en développant l'autonomie.
  
- . Participer à l'éducation des enfants en sensibilisant au respect mutuel des règles de vie en collectivité, à celui de notre environnement mais aussi sur la santé, l'hygiène et la sécurité.
  
- . Favoriser l'accueil de mineurs atteints d'handicap ou de troubles de la santé.

Mme ROUSSEL Elise  
Maire de Marcey-Les-Grèves  
Le 1/09/2025



### III Les intentions pédagogiques.

A partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de la structure élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps, un cadre donné et en lien avec le PEDT.

Une cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les élèves sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé sous différentes formes (document de communication, site de la commune, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRAJES.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	moyens
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mettre en place des cycle d'activités avec des intervenants internes et extérieurs</li> <li>. Favoriser l'écoute de l'enfant et ses besoins.</li> <li>. Permettre à l'enfant d'être acteur dans son environnement.</li> <li>. Favoriser le respect, l'ouverture sur le monde.</li> <li>. Développer l'autonomie avec des espaces identifiables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Récupérer du matériel et recycler</li> <li>. proposer des activités coopératives, de cohésion.</li> <li>. Respecter le rythme de chaque enfant.</li> <li>. Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres.</li> <li>. Développer l'imaginaire des enfants.</li> <li>. Proposer des Cycles d'activités variés et qui tiennent compte du rythme de l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer des moments de dialogue avec les enfants.</li> <li>. Être à l'écoute des enfants sur leurs attentes et envies.</li> <li>. Faire des bilans réguliers sur les activités proposées.</li> <li>. Création de projets d'enfants.</li> <li>. Laisser aux enfants la possibilité de ne pas participer à l'activité.</li> <li>. Varier les différents supports et outils lors des animations (feutrine, papier, cartons et mains, pinceaux, sables...)</li> <li>. Inventer des histoires</li> <li>. Proposer des temps adaptés à chaque élève.</li> </ul>

## L'évaluation du projet pédagogique.

L'évaluation de notre projet se fait lors des réunions ou d'entretiens.

L'équipe d'animation pourra s'exprimer sur les difficultés rencontrées et faire des commentaires sur le fonctionnement et l'organisation générale, le partage des locaux et du matériel...

Dans le bilan pédagogique, nous faisons un point sur les relations enfants/enfants; animateurs/enfants ; le groupe ; relations animateurs/animateurs ; relations animateurs/direction.

Puis, nous abordons les objectifs du projet pédagogique afin de savoir comment ils ont été mis en œuvre et les difficultés que l'équipe d'animation a pu rencontrer.

### **Voici quelques indicateurs d'évaluation :**

⇒ La pertinence de cycles, des activités.

- . Y-a-t-il cohérence entre les objectifs et la réalisation.
- . Le projet a-t-il été mené à terme ?
- . Avons-nous su réussir à être à l'écoute des enfants ?
- . La production des enfants a-t-elle été valorisée ?
- . Comment était la participation des enfants ?
- . L'enfant, acteur de son TAP ?
- . Avons-nous su traduire nos objectifs en activités ?

⇒ L'efficacité de l'action.

- . Les objectifs sont-ils atteints ?
  - . Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
  - . Quelles activités moins connues ont été mises en place ?
- Mise en place d'activités originales.
- . Avons-nous su répondre aux difficultés ?
  - . Temps de parole des enfants ?
  - . Quels sont nos points d'appuis et nos points de vigilance ?
  - . A quelle fréquence les enfants préparent-ils eux-mêmes leur activité ?

⇒ La cohérence.

- . Les activités que nous avons mises en place sont-elles en accord avec les objectifs définis dans le projet éducatif et le projet pédagogique ?
- . Quelles activités résultent du lien entre le projet de l'école et celui des TAP ?

⇒ Au niveau public.

- . Satisfaction de l'enfant. Nombre de participants.
  - . Es ce que les enfants donnent des souhaits d'activités ?
- Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?
- . Avons-nous installé un bon relationnel avec les enfants ?
  - . Le relationnel avec les parents était-il présent ?
- 
- . Combien d'idées ont été reçues de la part des parents via la feuille d'inscription ?
  - . Combien de rencontres ont été faites avec les élus ?

⇒ En fin de cycle.

- . Bilan des animateurs. (individuel et collectif)
- . Bilan de la direction et impact auprès des enfants et intervenants.

## **IV – Présentation des structures et des lieux**

L'accueil du périscolaire se fait dans les différents lieux cités ci-dessous. Ils sont implantés dans l'enceinte de l'école publique de Marcey les Grèves.

### **. la salle de garderie des 3-5 ans et salle d'activités TAP élémentaire**

Salle qui accueille la garderie du matin et du soir



### **. la salle de garderie des 6-11 ans et salle d'activités TAP élémentaire**

Salle qui accueille la garderie du matin et du soir



**. Salle de motricité, d'escalade et de jeux (90m2)**



**. salle de classe**

Salle qui accueille les enfants lors d'activités.



**. Salle informatique, bibliothèque et salle d'étude.**



**. Un hall**



**. La cour de l'école et son préau (CP au CM2)**



**. La cour de l'école et son préau (CP au CM2)**



**. Un plateau scolaire qui comprend :**

- un terrain de football



Un terrain multisports (dimension : 30 mètres / 20 mètres)



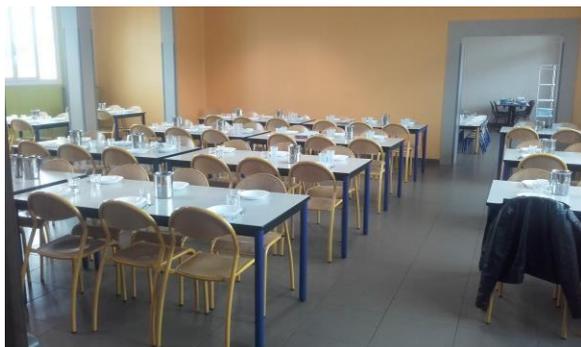
Un terrain de tennis



Un city stade



le restaurant scolaire avec sa cuisine (107.70 m<sup>2</sup>)



## V – Les différents temps d'intervention.

### Organisation d'une journée scolaire

	PS-MS-GS	CP à CM2
7h30 à 8h20	Garderie encadrée par les agents communaux	
8h20 à 8h30	Accueil scolaire avec les instituteurs ou aATSEM	
8h30 à 12h	Temps scolaire avec récréation	Temps scolaire avec récréation
12h à 12h45	Classes : Mr Mauger, Mme Lucas, Mme Thénard : repas 1er service	Classe Mme Lecuir (CP/CE1) : repas 1er service Autres classes : Jeux ludiques / garderie
12h45 à 13h30	Classes Mme Lucas, Mme Thénard : Jeux ludiques / garderie	Classes Mr Argney, Mme Colombine et Mme Lefaucheur : repas 2ème service Mme Lecuir : Jeux ludiques / garderie
13h30 à 13h40	Garderie encadrée par les agents communaux et instituteurs	
13h à 15h20 Petite Section	Classes de Mr Mauger : sieste	
13h40 à 15h20 Moyenne et Grande Section	Temps scolaire	
15h20 à 15h40	Toilettes et récréation	
15h40 à 16h25	<i>Temps d'Activité Périscolaire</i>	
13h40 à 15h55		
14h55 à 16h30		<i>Temps d'Activité Périscolaire</i>
13h40 à 15h40		Temps scolaire (Lundi-jeudi)
15h40 à 16h30		Garderie gratuite
16h45 à 17h	Goûter / Garderie encadré par les agents communaux	
17h à 18h30	Garderie	Etude jusqu'à 18h ou Garderie

## La garderie

	<b>Garderie du matin de 7h30 à 8h20</b>	<b>Garderie du soir de 16h45 à 18h30</b>	<b>Etude du soir Cycle 2 de 17h à 17h30 Cycle 3 de 17h à 18h</b>
<b>Lundi</b>	Accueil des 3/12 ans	Accueil des 3/5 ans Accueil des 6/12 ans	CP/CE1 Cycle 2 CE2/CM2 Cycle 3
<b>Personnels encadrant</b>	Mme Gillot Patricia Mme Lusquin Charline	Mme Lemaitre Elodie Mme Lusquin Charline Mme Hamon Virginie	Mme Gautier Emilie
<b>Mardi</b>	Accueil des 3/12 ans	Accueil des 3/5 ans Accueil des 6/12 ans	CP/CE1 Cycle 2 CE2/CM2 Cycle 3
<b>Personnels encadrant</b>	Mme Gillot Patricia Mme Lusquin Charline	Mme Pichard Valérie Mme Lusquin C. Mme Hamon V	Mme Amourette Patricia
<b>Mercredi</b>	Accueil des 3/12 ans		
<b>Personnels encadrants</b>	Mme Gillot Patricia Mme Lusquin Charline Mme Lemaitre Elodie		
<b>Jeudi</b>	Accueil des 3/12 ans	Accueil des 3/5 ans Accueil des 6/12 ans	CP/CE1 Cycle 2 CE2/CM2 Cycle 3
<b>Personnels encadrant</b>	Mme Gillot Patricia Mme Lusquin Charline	Mme Pichard Valérie Mme Lusquin C. Mme Hamon V.	Mme Gautier Emilie
<b>Vendredi</b>	Accueil des 3/12 ans	Accueil des 3/5 ans Accueil des 6/12 ans	
<b>Personnels encadrant</b>	Mme Gillot Patricia Mme Lusquin Charline	Mme Pichard Valérie Mme Lusquin C. Mme Hamon V.	

Pour les 3/12 ans, le temps de garderie du matin ou du soir est un temps de détente, de calme ou de jeu.

Il s'effectue dans la salle du centre de la Sée ou dans la cour de l'école dès que le temps le permet.

L'enfant arrive, se fait lister sur la feuille de présence. Alors commence son temps d'accueil. Sont mis à disposition des enfants des jeux de société, des livres, des poupées, une ferme, des jeux de construction, des ballons, etc...

Les enfants jouent en autonomie mais peuvent solliciter la participation du personnel pour jouer avec eux selon disponibilité.

**Tout jeu sorti doit être rangé et ramassé pour une prochaine utilisation.**

**Ils doivent respectés le matériel mis à leur disposition afin de pérenniser son utilisation dans le temps.**

#### Pour les 3/5 ans

A 16h30 Mme Patricia Giron récupère les enfants de la classe de Mr Mauger (PS et MS) et Mme Gautier Emilie récupère les enfants de la classe de Mlle Lucas (GS). Elles les accompagnent dans la salle du CLSH où ils sont installés pour leurs goûters. Ils y restent jusqu'à 18h30 fin de la garderie.

#### Pour les 6/12 ans

A partir de 16h30, Mme Lemaitre Elodie ou Mme Pichard Valérie accompagnée de Mme Giron Patricia ou Mr Restout Mathias se retrouvent dans la cour de l'école.

Ils accueillent les enfants du CP au CM2.

A 16h45, ils sont rejoints de Mme Gautier Emilie qui gère le pointage et la surveillance de la garderie du soir pour les plus de 6 ans jusqu'à 17h30. Les enfants passent alors sous la responsabilité de Mme Lemaitre Elodie ou Mme Pichard Valérie et de Maud Queruel.

Ils s'installent soit dans la salle du CLSH ou dans la cour pour leur goûter jusqu'à 17h sur un temps de détente et de restauration qui leurs est consacré avant d'aller en étude ou en garderie. Le personnel communal assure le pointage des présences des enfants matin et soir.

Mme Lusquin Karine gère les factures de la garderie et de la cantine qui sont transmis au trésor public.

## **L'étude**

L'aide aux leçons est encadré par du personnel diplômé.

Le pointage de l'étude est effectué par l'animateur qui encadre ce temps.

Il vérifiera que les enfants ont fait leurs exercices, et fera réciter leurs leçons.

Il est nécessaire de revoir ses leçons avec ses parents.

Les CP et les CE1 seront libérés à 17h30 et rejoindront les enfants qui se trouvent en garderie dans la salle du CLSH.

Ceux du cycle 3 finissent l'étude à 18 heures au maximum et rejoindront les enfants qui se trouvent en garderie dans la salle du CLSH dès que leurs leçons sont terminées.

Les parents peuvent récupérer leur enfant à partir de 17h30 uniquement.

## Les tarifs

### Garderie

Tous les jours.

7h30 – 8h20 : 1 Euro 40

16h45 – 18h : 2 Euros 10 (goûter + garderie)

16h45 – 18h **étude** : 3 Euros 05 (goûter + étude)

18h – 18h30: 0.95 Euro

Mercredi

13h30 – 14h : 0 Euro 95

### Cantine

Tarif communal : 3 euros 75

Hors commune financeur : 4 euros 25

Hors commune non-financeur : 5 euros

Repas adulte : 7 euros 40

## Personnel de la garderie et de l'étude

Mr RESTOUT Mathias Référent PEDT Responsable du périscolaire	DESJEPS B.E.E.S.A.P.T (BAFD) A.F.P.S.A.M
Mme PICHARD Valérie Personnel périscolaire	B.P.J.E.P.S option LTP B.A.P.A.A.T. Loisirs du jeune et de l'enfant Options : arts plastiques, théâtre, Jeux socioculturels et sportifs A.F.P.S
Mme LEMAITRE Elodie Personnel périscolaire Garderie	CAP petite enfance PSC1
Mme GILLOT Patricia Personnel périscolaire	CAP Petite Enfance B.A.F.D
Mme GAUTIER Emilie Personnel garderie 6/12 ans Etude CP – CM2 (lundi/jeudi)	BAFA petite enfance CAP petite enfance et Collectivité
Mme AMOURETTE Patricia Etude CP – CM2 (mardi)	CAP petite enfance A.F.P.S Concours ATSEM
Mme HAMON Virginie Personnel garderie	Bac Pro Sapat
CHEVALLIER Maëlys Personnel garderie	Bac Pro Sapat

Tout au long de l'année, nous accueillons des vacataires et stagiaires.

Ils (ou elles) interviennent sur le temps périscolaire du soir avec une alternance sur la garderie des petits et l'aide aux leçons des plus grands.

# Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

## Fonctionnement

Mr RESTOUT Mathias est le coordinateur des TAP.

Tous les enfants accèdent à 3 domaines d'activités tout au long de l'année :

- - activités artistiques et culturelles
- - activités physiques et sportives
- - activités citoyennes et environnementales

Ces activités périscolaires sont gratuites.

Le temps de garderie précédant les activités sera gratuit.

Quelques exemples d'activités déjà réalisées : bracelet de A à Z, théâtre, utilisation et fabrication de peintures, l'histoire d'Alice, l'arbre des 4 saisons, album photo, course d'orientation, tennis de table, relaxation et aropsport, canoë - kayak, jeux de coopération...

Maternelle : de 15h40 à 16h25 tous les jours pour les enfants de maternelle avec une durée de 45mn.

Les 3 ateliers fonctionnent sur 2 jours consécutifs : lundi et mardi / jeudi et vendredi.

Les inscriptions se font donc sur 2 jours ou 4 jours.

Elémentaire : de 15h00 à 16h30 les mardis et vendredis pour les élèves des classes primaires avec une durée de 1h30

Tous les mardis, les élèves suivent la même activité sur une période donnée, tous les vendredis une même activité sur une période donnée.

Les enfants et leur famille choisissent librement les activités cependant ils doivent participer à chaque axe au moins une fois par an.

En s'inscrivant à une activité, l'enfant et sa famille s'engagent à suivre l'activité sur la durée de la période.

En cas d'absence injustifiée d'un élève, Mr Restout ou un représentant de la municipalité contactera systématiquement la famille de l'enfant concerné. Possibilité d'exclure un enfant des TAP si ses absences gênent le fonctionnement de l'atelier.

Il est impossible de venir chercher un enfant avant la fin de l'activité, sauf cas de figure très exceptionnel.

Pas de garderie en parallèle des TAP. Tous les élèves participent aux activités ou sont récupérés par les parents.

## Activité Pédagogique complémentaire (APC).

Sous la responsabilité des enseignants, elles auront lieu le mardi de 15h05 à 16h05. De 16h05 à 16h30, les enfants des APC seront accueillis par la garderie gratuite.

# L'équipe d'encadrement des TAP 2025/2026



**RESTOUT Mathias**  
 Coordinateur  
 Référent PEDT  
 DESJEPS

## TAP Maternelle

15h30/16h30  
 Lundi, mardi 15h45/16h30  
 jeudi, vendredi 15h45/16h30



**GIROU Patricia**  
 ATSEM



**FOURINY Emilee**  
 BAF



**COURSIN Gloria**  
 BAF



**TERRY Anaïs**  
 CAP Petite Enfance



**CHEVALLIER Maïlys**  
 BAC PRO Sapat

## TAP Elémentaire

14h45/16h45  
 Mardi, vendredi 15h/16h30



**PICHARD Valérie**  
 BAFD, BAPAAE



**GUENARD Patricia**  
 CAP Petite enfance  
 BAFD



**UEMAIRE Glodie**  
 CAP petite enfance



**LUSQUIN Charline**  
 BAF



**TERRY Anaïs**  
 CAP Petite Enfance



**HAMON Virginie**  
 BAC PRO Sapat

## Temps de garderie Elémentaire

Lundi - Jeudi  
 15h40 / 16h45



**LUSQUIN Charline**  
 BAF



**GUENARD Patricia**  
 CAP Petite enfance



**TERRY Anaïs**  
 CAP Petite enfance



**PICHARD Valérie**  
 BAFD



**UEMAIRE Glodie**  
 CAP petite enfance

## Temps de transition Maternelle

15h30/15h45



**UEMAIRE Glodie**  
 CAP petite enfance



**CHEVALLIER Maïlys**  
 BAC PRO Sapat

## Intervenants extérieurs

Mme Desfoux 02.33.58.61.58  
 Mme Le François 02.33.58.70.98  
 Mme Barbé 02.33.58.39.22  
 Mr Dauvin Frédéric 06.24.56.53.26  
 Mme Bagot Madeleine

## Intervenants supplémentaires



**LANDREAT Mirabelle**

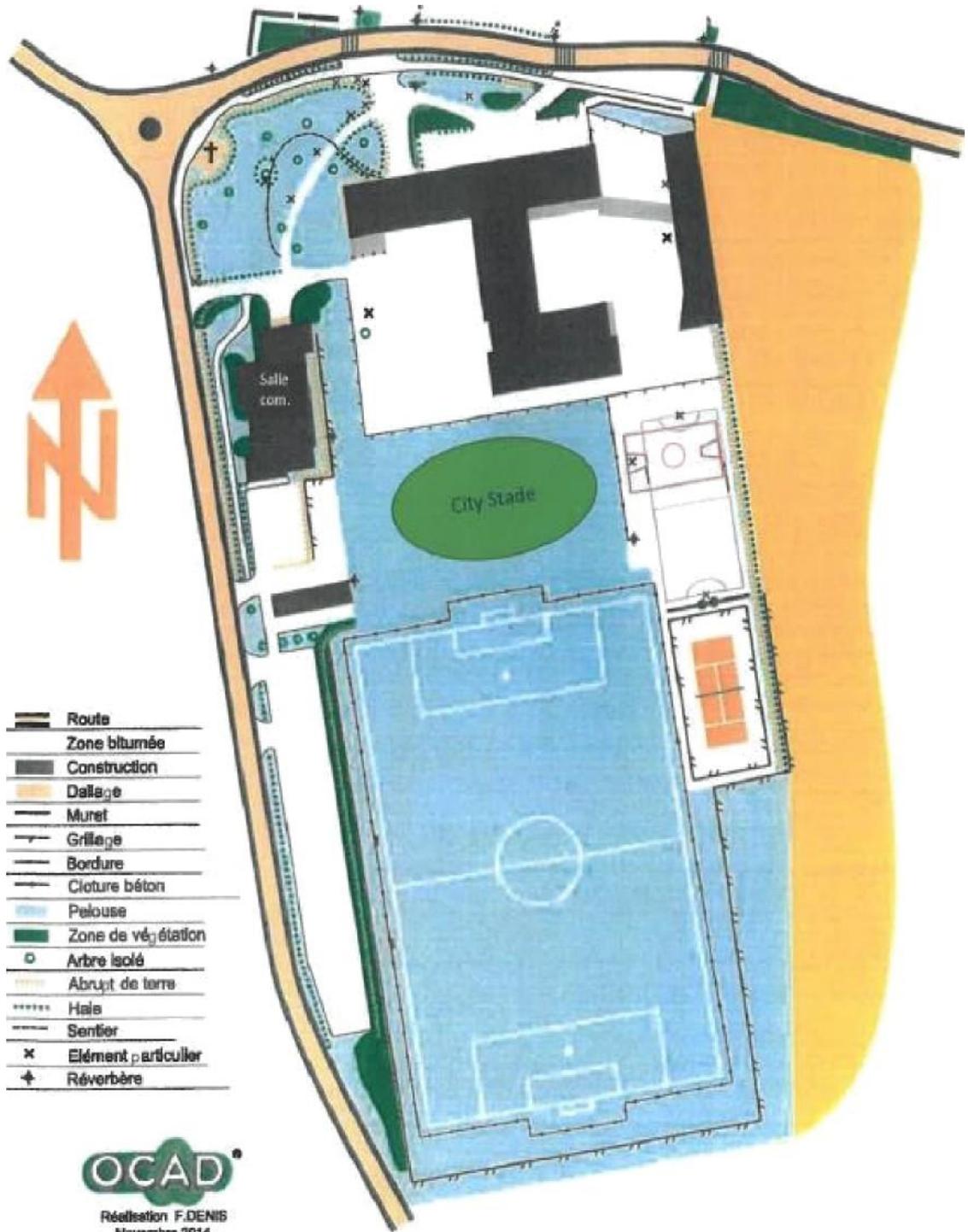


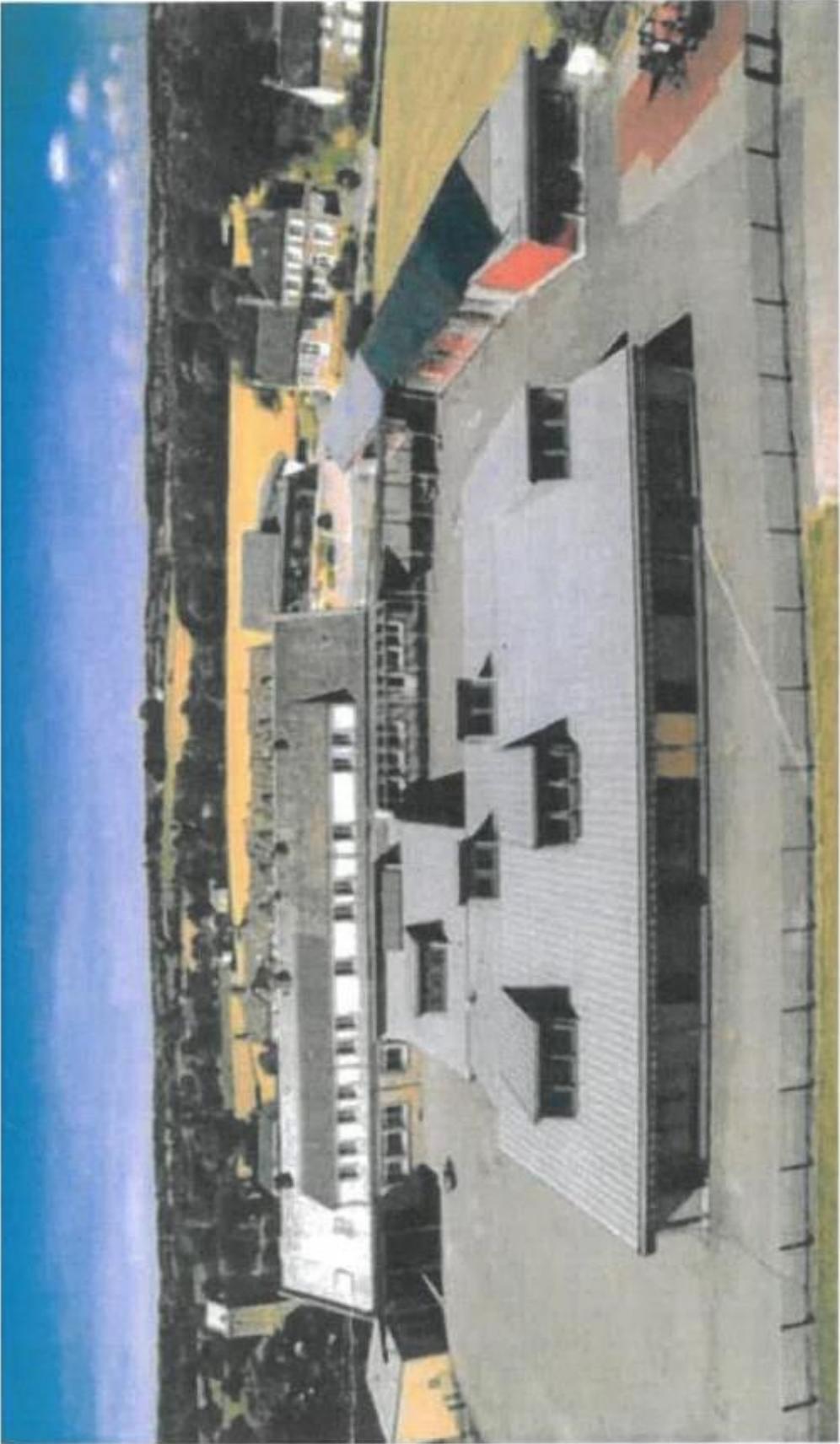
**POIRER Brigitte**  
 BAF

VII  
ANNEXES

# **Plans des structures de Marcey-Les- Grèves.**

## Carte pour la pratique de la Course d'Orlontation







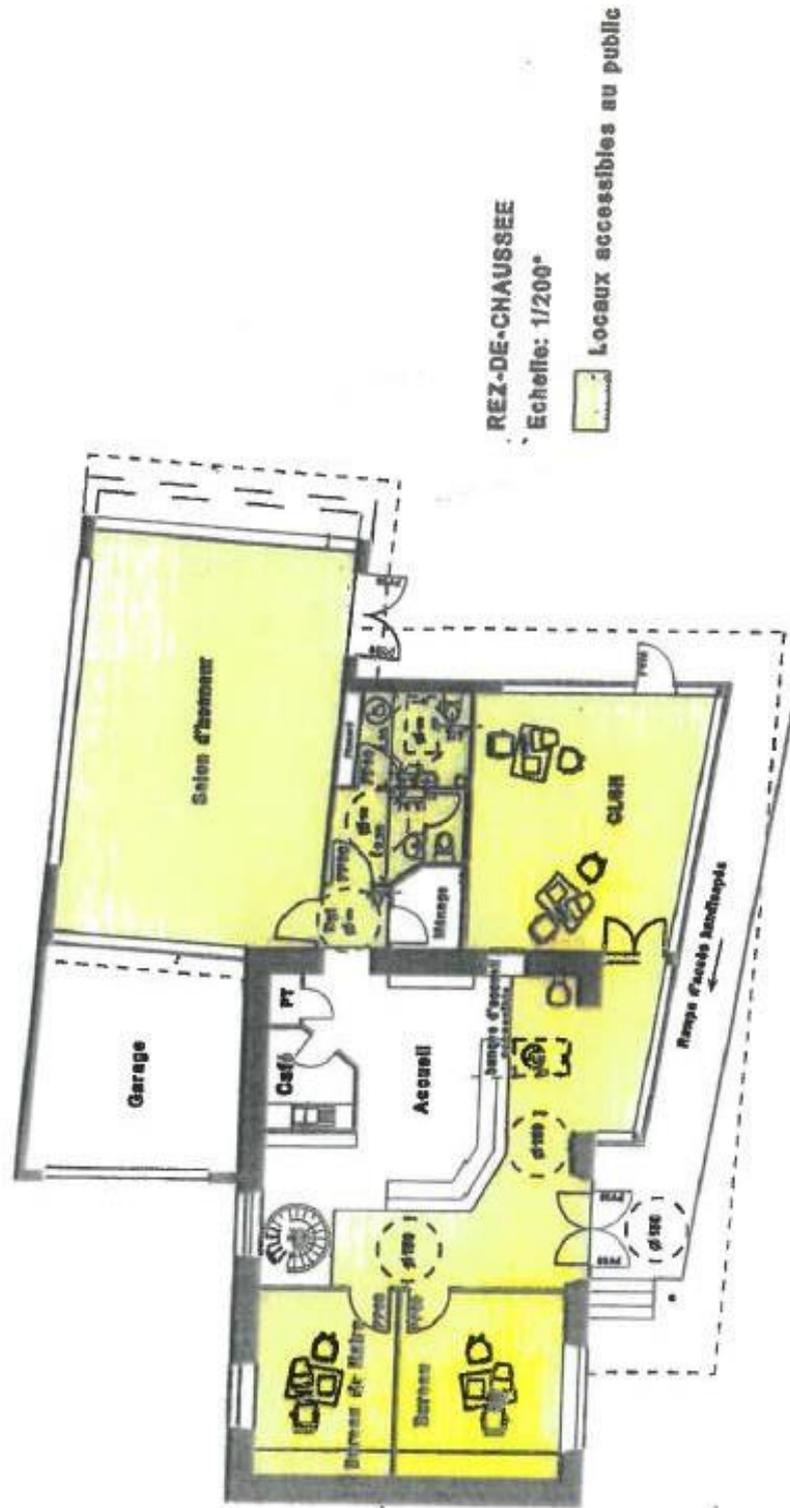
64 Agencement du Groupe Scolaire Plan de l'1 <sup>er</sup> étage Plan de l'1 <sup>er</sup> étage		F. C. P. C.
ÉLÉMENTS / DATE 1. 10/10/2011 2. 10/10/2011 3. 10/10/2011 4. 10/10/2011 5. 10/10/2011 6. 10/10/2011 7. 10/10/2011 8. 10/10/2011 9. 10/10/2011 10. 10/10/2011 11. 10/10/2011 12. 10/10/2011 13. 10/10/2011	ÉLÉMENTS / DATE 1. 10/10/2011 2. 10/10/2011 3. 10/10/2011 4. 10/10/2011 5. 10/10/2011 6. 10/10/2011 7. 10/10/2011 8. 10/10/2011 9. 10/10/2011 10. 10/10/2011 11. 10/10/2011 12. 10/10/2011 13. 10/10/2011	F. C. P. C.







# Plan de la mairie après travaux (2006)



# **Avis de la sous commission départementale de sécurité.**

**I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT**Réf : 1713075-021-1  
Date : 07/12/2020**L1 Renseignements principaux**Propriétaire / Exploitant : **COMMUNE DE MARCEY LES GREVES**Etablissement vérifié : **COMMUNE DE MARCEY LES GREVES**  
**3 RUE DES ECOLES**  
**50300 MARCEY LES GREVES**  
N° Etab 400301610 N° Mission 20448872-010Installation(s) vérifiée(s) : **Ensemble de l'établissement**  
*Restriction(s) contractuelle(s)* **Aucune**Activité principale de l'établissement : **ECOLES**Effectif du public admissible : **263**  
Classement de l'établissement **Type/Catégorie : R 4**Classement de locaux particuliers : **Sans objet**Vérification  
Nature : **Vérification en cours d'exploitation**  
Périodicité réglementaire : **Annuelle**  
Dates : **Du 02/12/2020 au 02/12/2020**  
Durée (jours) : **0.6**  
Date précédente : **Sans objet**Accompagnement réglementaire : **Total**  
**M. PIGEON**Vérificateur(s) : **Mr MICHAEL DUGUE**  
**Caen**Compte rendu de fin de visite à : **M. PIGEON**Registre de sécurité ERP : **a été présenté et signé**

	<b>1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT</b>	Réf :	1713075-001-1
		Date :	07/12/2020

## I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

### Objectif de la vérification

Les vérifications ont pour objet de s'assurer :

- de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements
- de l'état d'entretien et de maintenance des installations
- du bon fonctionnement des installations de sécurité
- de l'adéquation des installations avec les conditions d'exploitation de l'établissement

### Références réglementaires

Code de la Construction et de l'Habitation : articles R.123-1 à R.123-55

- ERP du 1er groupe, Livre II, Titre I :
- Ch. VII : Installations électriques (Art. EL)
- Ch. VIII : Eclairage (Art. EC)

*Nota : Sont exclues les dispositions d'ordre électrique figurant dans les articles AS, CO, CH, DF, GC, MS*

- ERP du 2ème groupe, Livre III, relatif aux seules dispositions électriques
- ERP "spéciaux", Livre IV, relatif aux seules dispositions électriques

### Nature et étendue des vérifications

En application des arrêtés du 28 mars 2007 et du 24 septembre 2009, les vérifications en exploitation ne prennent pas en compte l'examen des modifications d'installations, celles-ci devant être validées dans le cadre d'une vérification après travaux (VRAT). Les non-conformités relatives à la conception/réalisation figurent soit dans le rapport VRAT, soit dans le rapport de vérification périodique millésime 2007 pour les installations réalisées avant la parution de l'arrêté du 28/03/2007.

### Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Notice de sécurité	✓			
Plans et renseignements de détail concernant les installations techniques,			✓	
Prescriptions imposées par le permis de construire ou l'autorisation de travaux			✓	
Historique des principales modifications			✓	
Prescriptions notifiées à la suite des visites de contrôle de la Commission de sécurité			✓	
Documents afférents à l'entretien et à la maintenance			✓	
Rapport(s) de Vérification Réglementaire après Travaux (VRAT)			✓	
Rapport(s) de Vérification Réglementaire en Exploitation précédent(s) -SOCOTEC 2006	✓			

### Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés :

La liste des appareils de mesure utilisés dans le cadre de la prestation figure dans le rapport Apave Vérification des Installations Electriques au titre du Code du Travail relatif aux installations concernées par le présent rapport.

### Limites d'intervention générales

Aucune

### Limites d'intervention particulières

Aucune

	<b>I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT</b>	Réf :	1713075-001-1
		Date :	07/12/2020

### I.3 Description sommaire de l'établissement et des installations vérifiées

#### Structure de l'établissement

ECOLES

#### Structure des installations

##### Désignation des Réseaux

Désignation	Localisation de rattachement	Domaine de tension
Alimentation ancien bat cuisine	ECOLES - HALL ENTREE LOGEMENT N°4	BT
Alimentation maternelle	ECOLES - HALL ENTREE LOGEMENT N°4	BT
Alimentation CLSH	CLSH 1 - RESERVE	BT

##### Eclairage de sécurité

	Effectif		Balisage			Ambiance	
	ERT	ERP	Imposé	Réalisé	Mise en repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	12	263	Oui	Blocs autonomes	Oui	Oui	Blocs autonomes

### I.4 Modifications/Extensions portées à notre connaissance depuis les précédentes vérifications

Il nous a été déclaré l'absence de modification de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

	<b>II - RESULTATS DES VERIFICATIONS</b>	Réf :	1713075-001-1
		Date :	07/12/2020

### II.1 Avis du vérificateur (selon critères Art. GE 10 et EL19§3)

OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS DU VERIFICATEUR	OBSERVATION
Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations	Satisfaisant	
Entretien et maintenance des installations	Satisfaisant	
Fonctionnement des installations de sécurité (y compris relevé essais à charge de l'exploitant)	Satisfaisant	
Adéquation de l'installation avec les conditions d'exploitation de l'établissement	Satisfaisant	
Etat apparent des installations extérieures de protection contre la foudre	Non vérifié	Absence d'installation

### II.2 Liste récapitulative des observations

Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de cette vérification et ce, dans le périmètre des limites d'intervention.

--	--	--	--

# GROUPE SCOLAIRE

	Date de vérification	Organisme ou entreprise	Observations	Signature et cachet de l'entreprise
Electricité, éclairage (code du travail)	02/12/20	APAVE	Voir rapport	
Electricité, éclairage (ERP)	02/12/20	APAVE	Voir rapport	
Eclairage de sécurité				
Installation de gaz (réseau de distribution)	5.11.20	E <sup>o</sup> Forville	Vérification étanchéité niveau gaz	
Installation de gaz (Appareils de chauffage) de cuisson	5.11.20	E <sup>o</sup> Forville ( prévoir remplacement flexible )	Vérification gaz Cuisson emplacement flexible	
Chauffage (Electriques, fuel,...)	5.11.20	Focenhaut	entretien chaufferie + CTA	
VhIL	02/11/20	Adjoint Technique Combustion	Aspiration et nettoyage grille	
Appareils de cuisson				
Hotte	26-10-2020	Nettoyage de la hotte suivant contrat N° 792094 13		
Extincteurs				
Installation d'extinction (Contrôles périodiques)				
Installation d'extinction automatique à eau (Contrôle triennal)				
SSI - alarme (Contrôle annuel)				
SSI - alarme (Contrat d'entretien)				
Désenfumage naturel				
Désenfumage mécanique (contrôle annuel)				



Le 22 janvier 2021



Le 22 janvier 2021

Madame le Maire

### ATTESTATION

Le maire, soussignée, atteste que Monsieur Yoann PIGEON employé communal a procédé à la vérification le 20 janvier 2021 de l'alarme de type 4 du groupe scolaire de Marcey-les-Grèves.

Le Maire

Elise ROUSSEL



Madame le Maire

# Assurances



**AVIVA ASSURANCES**  
 Siège social : 13 rue du Moulin Bally - 52279 Bois-Colombes.  
 Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers.  
 Entreprise régie par le code des assurances.  
 Capital social : 172 771 804,38 €.  
 306 522 665 R.C.S. Nanterre

**AVIVA VIE**  
 16, avenue de l'Europe - 52279 Bois-Colombes  
 Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation.  
 Entreprise régie par le code des assurances.  
 Capital social : 1 205 029 032,07 €.  
 732 520 855 R.C.S. Nanterre

M. DAUTHIEUX VIANNEY

**AVRANCHES**  
 13 RUE VALHUBERT  
 50300 AVRANCHES  
 Tél. : 0233582061 Fax : 0233681195

avranches@aviva-assurances.com  
 Immatriculation ORIAS : 18007763  
 www.ofas.fr  
 R.C.S. COUTANCES 823731625

**M.le Maire MARCEY LES GREVES**  
**MAIRIE**  
**3 RUE DES ECOLES**  
**50300 MARCEY LES GREVES**

**AVIS D'ECHEANCE**

AVRANCHES, le 21 Octobre 2020

**Votre N° Client : 001570**  
**Votre contrat : N° 76883984 - Echéance : 04/2020 - Indice : 994.3**

Monsieur le Maire,

Votre contrat Assurance des communes arrive à son échéance annuelle.

Pour la période du 15 avril 2020 au 14 avril 2021, la cotisation s'établit ainsi :				
Cotisation nette :	6 643,00	Taxes *	Cotisation TTC	7 198,00
		555,00	dont Catastrophes Naturelles	775,00
			dont Protection Juridique	126,00
<b>MONTANT A REGLER</b>				<b>7 198,00 €</b>

Les informations figurant ci-dessus ne sont pas à caractère contractuel. Pour plus de précision, il convient de vous reporter aux Conditions Particulières que vous avez signées. Merci de les examiner attentivement et de nous signaler tout changement éventuel.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées

M DAUTHIEUX VIANNEY  
 Votre agent général

Sur votre demande, une quittance pourra vous être adressée.

**Informations réglementaires :**  
 - Art L113-3 du code des assurances : les cotisations sont exigibles dans les 10 jours qui suivent leur échéance.  
 - Article 281 C-2° du Code Général des Impôts : Les prestations d'assurances fournies sont exonérées de TVA.

X .....  
 Coupon à joindre à votre règlement.

MARCEY LES GREVES 76883984 NS  
 001570 / 1515020 9 04/2020  
 7 198,00

\* Taxes reversées au Trésor et aux organismes publics

# Programmes

## Temps d'Activités Périscolaires sur le 1er cycle

Jeudi 11 Septembre au Vendredi 17 Octobre 2025

Les 3 axes :

Axe sportif

Axe artistique et culturel

Axe environnemental et éducation

		Axe sportif	Axe artistique et culturel	Axe environnemental et éducation
<b>Maternelle</b>	Lundi mardi	<b>Mr Mauger TPS - PS</b>		<b>Grande section</b>
	Jeudi et vendredi	Vivre son corps	Histoires et contes dessinés	L'automne dans tous ses états
<b>Elementaire CP CE1 CE2 fille</b>	Mardi	1		2
	Vendredi	Jeux sur l'environnement	Jeux sportifs	3
	Vendredi	Danse et initiation à la capolera	<b>Vive l'automne !</b>	Jeux ludiques et randonnée pedestre
<b>Elementaire CE2 garçon CM1 CM2</b>	Mardi	1		2
	Vendredi	Acrosport et multijeux	Tricot couture	Décoration automnale
	Vendredi	Création d'un calendrier d'anniversaires	Jeux collectifs extérieurs	jeux de coopération

**Merçi de ne pas franchir le passage du city stade avant les horaires de fin de classe ou TAP.**

Les TAP sont gratuits. La garderie est gratuite jusqu'à 16h45.



A vos suggestions d'activités :

.....  
 .....

Pour un bon fonctionnement,

Mathias Restout

06.19.09.21.45